

# Fièvre hémorragique virale



Mise à jour  
08/11/2024

Autres dénominations

Ebola

Lassa

Marburg

Crimée-Congo

Informations relatives à  
Cabinets et polycliniques / Médical

## Epidémiologie

## Agent infectieux

Arenavirus, Bunyavirus, Filovirus

## Réservoir

-  Arenavirus: rongeurs (fièvre de Lassa)
-  Bunyavirus: tiques, bovins, moutons, porcs, oiseaux (Congo-Crimée)
-  Filovirus: probablement les chauves-souris (Ebola, Marburg)

## Mode de transmission

-  par contact direct entre patients
  -  par l'intermédiaire du personnel (mains)
  -  par contact indirect (matériel de soins ou d'examens, instruments, environnement immédiat)
  -  par gouttelettes
  -  une transmission par aérosol n'est pas exclue
  -  matériel infectieux: tout liquide biologique (sang, salive, urine, sécrétions respiratoires, etc.)
- 

## Période d'incubation

Varie selon le micro-organisme:

-  fièvre de Lassa: 6 à 21 jours
  -  fièvre de Crimée-Congo: 1 à 13 jours
  -  fièvre Ebola: 2 à 21 jours, le plus souvent entre 5 et 12 jours
  -  fièvre de Marburg: 5 à 14 jours
- 

## Durée d'infectiosité

Tant que le virus est présent dans le sang et les sécrétions

---

## Prise en charge du cas positif/suspect

## Précautions + Mesures Additionnelles

MESURES EXCEPTIONNELLES

s'adresser à l'Unité cantonale HPCI ou au Service de la santé publique (maladies transmissibles)

---

## Placement

Mise à l'écart immédiate du patient



confinement en salle d'examen, porte fermée dans l'attente des instructions de l'unité cantonale HPCI

---

## Durée des mesures

Jusqu'au transfert du patient pour prise en charge en soins aigus

---

## Matériel de soins



Réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles



Privilégier le matériel à usage unique

---

## Transport

Transfert pour prise en charge en soins aigus (voir procédure Fièvres hémorragiques virales)

---

## Autre

Port de gants pour tout contact avec le patient

Désinfection des mains par friction hydro-alcoolique au retrait des gants

Confirmer la suspicion de FHV auprès d'un infectiologues ou médecine des voyage ou maladies transmissibles SSP

Se référer à la procédure sous l'onglet "Ressources"

---

## Mesures de protection/prévention pour le personnel

### Hygiène des Mains

Se référer à la procédure sous l'onglet "Ressources"

---

### Gants

Se référer à la procédure sous l'onglet "Ressources"

---

### Blouse de protection

Se référer à la procédure sous l'onglet "Ressources"

---

### Masque de soins

Se référer à la procédure sous l'onglet "Ressources"

---

## Mesures complémentaires

Se référer à la procédure sous l'onglet "Ressources"

---

## Nettoyage/désinfection

## Matériel de soins

Se référer à la procédure sous l'onglet "Ressources"

---

## Lit et literie

Se référer à la procédure sous l'onglet "Ressources"

---

## Environnement

Se référer à la procédure sous l'onglet "Ressources"

---

## Déchets

Se référer à la procédure sous l'onglet "Ressources"

---

## Déclaration du cas

## Déclaration au service HPCI

Déclaration immédiate à l'unité cantonale HPCI ou aux maladies transmissibles SSP

---

## Déclaration au médecin cantonal

Déclaration du médecin par téléphone dans les 2 heures

---